



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**Groupe Gfi Informatique**  
[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)  
[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

Sommaire :

|        |                        |
|--------|------------------------|
| page 1 | NAO 2017               |
| page 2 | astreintes             |
| page 3 | élection du CS du FCPE |
| page 4 | plate-forme CFE-CGC    |
| page 5 | agenda                 |
| page 6 | coordonnées            |

N° 206 - 27 Novembre 2016

**\*NAO :**

**Négociations**

**Annuelles**

**Obligatoires**  
prévues par les  
textes, sur les  
thèmes  
suivants :

- rémunérations,  
temps de travail,  
répartition de la  
valeur ajoutée

- égalité  
professionnelle  
et qualité de vie  
au travail

- gestion des  
emplois et des  
parcours  
professionnels

**\*\*Référentiels**  
métiers des  
Branches  
actuellement  
disponibles :

- Conseil,
- Entreprise solutions,
- Application Services,
- Infrastructure Services,
- Software .

## NAO\* 2017 : quelle rémunération pour votre métier ?

Pour 2017 (comme pour 2016, 2015 etc), la Direction appliquera une politique salariale minimaliste avec un budget de **+ 1% d'augmentation de la MSB** (MSB = Masse Salariale Brute = salaires bruts). Ce qui se traduira par une augmentation de 3,9% en moyenne pour environ **40% de l'effectif** soit à peine 3000 salariés sur un effectif de près de 7000.

Quant aux autres (près de 60% de l'effectif, 4000 salariés tout de même), **ce sera le régime sec** ; on espère que ce ne sont pas les mêmes qui restent sur le bord de la route années après années. Mais on n'en sait trop rien ...

« *On ne peut pas attribuer une augmentation à tout le monde chaque année* » clame la DRH, « *cela n'existe nulle part* » renchérit le DRH adjoint, « *il faut tenir compte du marché* » surenchérit la DRH « *c'est le rôle de la commission salaire de discerner, de manière objective, ceux qui en seront les bénéficiaires* » : **point final, circulez, vous n'en saurez pas plus !**

Pour démontrer l'excellent fonctionnement de cette commission, la Direction met en avant le taux très élevé (plus de 95%) d'acceptation des dossiers qui y sont présentés : **elle oublie juste de souligner que le « tri » a été fait en amont**, les managers, de crainte de se faire retoquer en commission, réduisant d'eux-mêmes leurs ambitions pour leurs équipes !

**Parmi les critères « objectifs » de décision, il y a le « métier » d'appartenance défini dans le référentiel métiers\*\* de la Branche de rattachement** et affecté à chaque salarié (en réalité seulement à **82%** d'entre eux à ce jour) lors de son Entretien Professionnel (EP) réalisé une fois tous les 2 ans.

Avec 5 branches et environ 40 métiers par Branche, **200 métiers au total sont référencés** : la Direction dispose désormais d'une photographie des salaires pratiqués en interne pour chacun d'eux.

Mais, et c'est là que le bât blesse, tous les salariés concernés par un même métier se trouvent réunis dans une même « case » quels que soient leur âge, leur nombre d'années d'expérience, leur société d'origine (cas notamment des salariés issus de la croissance externe), leur affectation Paris ou Province.

**Dans ces conditions, quelle signification peut-on réellement donner au salaire moyen observé au niveau de chaque métier, de surcroît lorsque le nombre de salariés l'exerçant y est faible** (près de 100 métiers, soit 50% de leur nombre total concernent 10 salariés au plus) ?

**Avec tant d'aléas, cet outil interne est à manier avec la plus grande précaution : pour la CFE-CGC, il y a danger !**

Disposer d'un métier clairement défini en interne est un « avantage » à condition qu'il ne se transforme pas en piège : **la Direction utilisera-t-elle cette grille de rémunération par métiers, en « input » de la commission salaire pour tuer dans l'œuf les velléités d'augmentation salariale revendiquées par les salariés** : « *Gfi ne saurait vous augmenter, car vous êtes mieux payés que vos collègues qui exercent le même métier que vous !* »

La machine à bloquer les salaires pourrait ainsi poursuivre son œuvre délétère !

**Pour éviter ces travers, la CFE-CGC encourage tous les salariés à préparer avec la plus grande minutie leurs entretiens d'évaluation et, surtout, à prendre préalablement conseil auprès de nos représentants !**



# RAPPEL : flash info du 8 juillet 2016



## Flash info Groupe Gfi

[www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi)

[cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr)

tél : 06 83 09 41 92

n°41 - 8 juillet 2016

Twitter : @cgcgfi

Informations CFE-CGC du Groupe Gfi Informatique : [www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi)

### Accord sur les astreintes signé par SUD Groupe Gfi et la Direction : ensemble, les syndicats CFE-CGC, CFDT et CFTC, majoritaires, font opposition !

Après une période de négociation ouverte depuis 2012 (4 ans !), entrecoupée par de (très) longues éclipses, la Direction a soudain décidé d'en finir avec le sujet des astreintes!

Deux ultimes réunions se sont tenues les 31 mai 2016 et 16 juin 2016, puis la Direction a proposé un texte définitif pour signature immédiate.

**Pour la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC, disposant ensemble d'une représentativité majoritaire de 53,2%, ce texte reste inacceptable.**

*cf nos arguments et nos propositions, notamment dans nos lettres mensuelles n° 199 du 29 mars 2016, n° 202 du 29 juin 2016, et hebdomadaire n° 40 du 17 juin 2016 !*

SUD Groupe GFI, disposant, d'une représentativité de 40,8%, a procédé, seul, à la signature du texte le 29 juin 2016, ce qui le rend applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, puisqu'il suffit que le syndicat signataire dispose d'une représentativité au moins égale à 30% ...

**sauf si les syndicats majoritaires exercent leur droit d'opposition conformément aux dispositions prévues par le Code du travail dans ses articles L 2331-8, L2331-9 et L2332-12,**

**et c'est exactement ce qu'ils ont fait, ensemble, le 6 juillet 2016 !**

*cf page 2 et 3/4 : la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC ont, chacun, conformément aux textes, envoyé un courrier officiel d'opposition, aux signataires : SUD Groupe Gfi et la Direction de Gfi*

Conséquence : le texte du 29 juin 2016, signé par le seul syndicat : SUD Groupe Gfi, et la Direction est réputé non écrit. Toutes les parties prenantes devront se retrouver ensemble, autour de la table des négociations pour un nouveau round de réunions !

**L'ère « Mannai », actionnaire qatari majoritaire qui possède 51% du capital de Gfi depuis le 22 juin 2016, ne saurait s'inaugurer par la signature d'un accord d'entreprise au rabais !**

# Il faut rouvrir la négociation sur les astreintes!



# RAPPEL : flash info du 25 novembre 2016



## Flash info Groupe Gfi

[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)

[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr)

tél : 06 83 09 41 92

n°44 - 25 novembre 2016

Twitter : @cgcfi

Informations CFE-CGC du Groupe Gfi Informatique : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)

**Election**  
**pour le renouvellement des membres salariés**  
**au Conseil de Surveillance (CS) du**  
**FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION :**  
**J-1 ~~J4~~ avant la clôture du vote !**

Suite à l'appel à candidatures du 25 octobre 2016 (cf notre Flash Info n°42 du 4 novembre 2016) adressé par mail à tous les salariés porteurs de parts du **FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION** (en particulier les attributaires des Plans d'Attributions Gratuites d'Actions de 2011, 2012 ou 2013, respectivement 8 actions gratuites, 12 actions gratuites, 15 actions gratuites), **7 binômes de candidats** (un titulaire + un suppléant) se sont proposés à vos suffrages pour 4 postes à pourvoir (cf notre Flash Info n°42 du 4 novembre 2016).

Les équipes CFE-CGC et CGT se sont mobilisées et ont constitué 4 binômes :



**Ludovic BOULLIN / Syldia ARGENTIN**

CFE-CGC Gfi Cognitis / CFE-CGC Gfi Informatique  
IDF



**Katia LESPINE / Benoît WENK**

CFE-CGC Gfi Informatique / CFE-CGC Gfi Informatique  
IDF EST



**Modeste MENSAH / François LECLUSE**

CGT Gfi IP / CFE-CGC Gfi Informatique  
IDF RHONE-ALPES



**Alina TORTOCHAUT / Olivier YERLE**

CFE-CGC Gfi Progiciels / CFE-CGC Gfi Progiciels  
IDF IDF



**VOTEZ pour nos 4 binômes afin de pourvoir les 4 postes du CS, réservés aux représentants des salariés et anciens salariés de Gfi !**



# NAO 2017 : plate-forme des principales revendications de la CFE-CGC pour les Salariés du Groupe Gfi Informatique

## **Salaires**

Mise en place d'un **accord salarial triennal 2017-2018-2019** traduisant la vision long terme revendiquée par Mannai, comportant notamment :

- des **mesures de rattrapage** appliquées pour tous les salariés qui n'ont bénéficié d'aucune augmentation individuelle de leur salaire fixe depuis 2 ans et plus (date de dernière augmentation antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2015) .
- une **augmentation uniforme (« socle » pouvant également être dénommée « augmentation minimale »)**, traduisant la contribution de chacun à l'effort commun, quelle que soit son unité d'appartenance, définie dans une enveloppe spécifique et selon des modalités à négocier,
- des **augmentations individuelles (« étage »)**, évaluées à partir d'**éléments objectifs** portés à la connaissance de chacun via un outil ad hoc, et définies dans une enveloppe spécifique disjointe de la précédente.
- des **mesures de rattrapage** supplémentaires pour résorber les inégalités homme/femme.
- tout salaire fixe annuel devra toujours être supérieur d'**au moins 30% au minima SYNTEC**,
- **aucun Cadre en dessous du PMSS**,
- politique de **promotion accélérée pour le passage des TAM vers le statut Cadre**,
- **présence d'une représentation syndicale dans toutes les réunions de la commission salaire.**

## **Prévention du stress**

- Mise en place des mesures concrètes visant à la **prévention des risques psychosociaux et leurs conséquences**, parmi lesquelles : le **burnout, la dépression, l'aggravation des pathologies cardiaques, les cancers, le diabète ...**
- Mise en place d'un outil **d'analyse de la santé des salariés par une approche multicritère des arrêts de travail** en lien avec l'assureur Prévoyance.

## **Modification des méthodes de management pour laisser une place aux initiatives des salariés et de leurs représentants dans les processus de prise de certaines décisions de terrain et/ou de celles qui sont en rapport avec la stratégie de l'entreprise.**

Partant du constat que certaines décisions issues des strates élevées de la hiérarchie peuvent produire à leur arrivée sur le terrain au niveau des salariés, de l'incompréhension, donc de la crispation voire du rejet, ce qui entraîne de facto une forme de désengagement des forces vives de l'entreprise, donc une réduction de la productivité, non mesurable mais ravageuse, la CFE-CGC prône une **évolution des méthodes de management**.

A ce jour, le processus de remontée des dysfonctionnements de terrain bien réels et (très) contre productifs, reçoit pour réponse, dans un grand nombre de cas, après alerte transmise aux Directions opérationnelles et/ou à la Direction des ressources humaines, soit un silence total, soit un « bottage en touche », mais (très) rarement une prise en considération sérieuse suivi d'un processus partagé pour une décision rapide et équilibrée.

A l'heure du travail en réseau, cette rigidité systémique n'est plus adaptée. De surcroît, en fermant la porte aux multiples initiatives de terrain qui pourraient être proposées, l'entreprise se prive d'un potentiel d'innovation et donc ne se donne pas tous les moyens qui lui seraient pourtant utiles pour dérouler sa stratégie.

La CFE-CGC propose d'**expérimenter, dans un 1<sup>er</sup> temps, sur un territoire à définir et selon une méthodologie à élaborer, un mode de fonctionnement différent, laissant une place réelle aux initiatives des salariés et de leurs représentants, dans certains processus internes de l'entreprise.** Une telle évolution permettrait d'anticiper, grâce à l'apport de points de vue d'origine différente, les éventuelles conséquences néfastes de certaines décisions, et de les corriger en amont, donc quand il en est encore temps. Les réactions en aval, une fois que les décisions s'imposent dans le quotidien, sont toujours beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre efficacement; elles sont de surcroît et notamment, chronophages et dévoreuses de marge.

## **PEE/Participation/Intéressement/CET**

- PEE avec abondement,
- PERCO ( Plan d'Epargne Retraite Collective),
- **amélioration de la Participation par la mise en place d'une formule dérogatoire adaptée**, et, au titre de l'exercice 2015, versement d'un supplément de Participation par activation de la disposition prévue par les textes à savoir : une décision du Conseil d'Administration avant le 31 décembre 2016,
- instauration d'un Intéressement, et d'un CET (Compte-Epargne Temps) externalisé, connecté au PERCO.

## **Frais de mission, de transport, et part patronale du ticket-restaurant**

- Revalorisation des frais de mission pour qu'ils soient en accord avec la réalité de terrain (frais réels repas et hôtels), **modification du mode de calcul des IK** et suppression de la référence exclusive au système via-Michelin mal adapté dans certains cas, engagement de la Direction de ne pas imposer des trajets quotidiens dépassant 3H(AR),
- Création des **indemnités kilométriques vélo**,
- Revalorisation de la valeur de la part patronale des tickets-restaurant et des « admissions » dans les cantines lorsqu'elles existent.
- Remplacement de la carte TKR Edenred par un autre dispositif (appel d'offres concerté Direction/Syndicats) et n'entravant pas la liberté des salariés à composer eux-mêmes leurs repas, comme ils le souhaitent,
- **Revalorisation de la compensation Borloo** en la basant sur une indemnisation unitaire associée à chaque trajet unitaire (exemple : 7,5€ par trajet , 10 trajets = 75€).



## Agenda : novembre 2016 / décembre 2016

### Cela s'est passé en Novembre :

**Le 7 novembre et 21 novembre :** 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> réunion de concertation Direction Gfi Progiciels/Syndicats (CFDT, CFE-CFC, SUD Groupe Gfi) sur le dispositif des PLD.

PLD = Primes à la Diffusion ; **dispositif en vigueur depuis toujours dans Gfi Progiciels** pour compenser (un peu) les conséquences sur les salariés, des déplacements très fréquents, de courte durée, et éloignés du domicile, en liaison avec toute activité liée à la diffusion des progiciels.

2 réunions pour dresser un état des lieux chiffré du dispositif en vigueur : répartition par division, montants moyens par salarié concerné et par division, évolutions au fil des années, impact du changement des méthodes de travail sur ces montants( + de télé-interventions, moins de déplacements, mais prise en charge en parallèle de plusieurs interventions et conditions de travail plus difficiles) ; comparaison avec les dispositifs de Gfi Chrono Time, ITN et Ordirope (filiales ou ex-filiales de Gfi Progiciels).

**Le 17 novembre :** 2<sup>ème</sup> séance de NAO, dédiée à la présentation des évolutions salariales appliquées en 2016 dans l'UES

Les chiffres sont tombés : en 2016, 43,8% de l'effectif a été augmenté d'environ 3,9% en moyenne ; en 2015 c'était 42,2% de l'effectif pour 3,9% également .

Chaque année **c'est donc près de 58% de l'effectif qui voit son salaire bloqué**. Rien n'établit que la roue tourne et que ces 58% récurrents ne soient pas composés d'années en années des mêmes salariés ou presque !

L'hypocrisie consistant à faire croire que les augmentations de salaire sont au mérite a fait long feu. La réalité est que ce sont bien d'autres facteurs qui pilotent l'évolution de la masse salariale, variable d'ajustement bien commode permettant d'établir que tous les indicateurs (Chiffre d'affaires et Marge Opérationnelle, mais aussi Résultat net) ne cessent de grandir années après années, comme cela a été promis au nouvel actionnaire majoritaire, le qatari Mannai.

Qui est encore dupe ?

**Du 22 novembre au 29 novembre :** scrutin électronique pour l'élection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance du FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION .

A l'heure où nous écrivons ces lignes, **sur 7157 inscrits, 761 salariés et/ou ex-salariés avaient voté**. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que cette élection se déroule de cette manière via un système électronique sur un site dédié mis en place par une société spécialisée. **C'est aussi la 1<sup>ère</sup> fois** que le nombre d'inscrits est aussi élevé : la raison en est l'attribution d'actions gratuites Gfi (8 par le plan 2011, 12 par le plan 2012, 15 par le plan 2013) à tous les salariés du Groupe en France, aux dates prévues, **soit plusieurs milliers de bénéficiaires** ; les actions gratuites ont été transformées en parts du FCPE lequel était historiquement et exclusivement investi en actions Gfi.

### Prévisions pour Décembre :

**Le 5 décembre :** 3<sup>ème</sup> réunion de concertation Direction Gfi Progiciels/Syndicats (CFDT, CFE-CFC, SUD Groupe Gfi) sur le dispositif des PLD.

Après le bilan des dispositifs existants, ce sera l'heure des propositions : définition des salariés et des types d'intervention concernés, seuil ou non de déclenchement de la prime, montants unitaires ; **les représentants du personnel sont attachés à la mise en place d'un véritable accord d'entreprise**, seul dispositif à vocation collective, pérenne et protecteur. La Direction y sera-t-elle ouverte ?

**Le 6 décembre :** 3<sup>ème</sup> séance de NAO, conclusive

Suite à la 2<sup>ème</sup> réunion du 17 novembre, la Direction a adressé aux Organisations Syndicales un projet de texte comprenant :

- une augmentation des indemnités kilométriques au niveau du barème fiscal (modalités de mises en application en cours d'élaboration),
- l'instauration d'indemnités kilométriques vélo(0,25€ par km dans la limite de 200€ par an) ,
- la prise en charge des abonnements de transports en commun à hauteur de 60% y compris les abonnements vélos (vs 50% auparavant).

Depuis le temps que les salariés attendaient ces revalorisations !

Egalement les projets d'accord 2015 sur l'égalité professionnelle et la gestion des emplois et des parcours professionnels qui avaient été signés par la seule **CFE-CFC**, mais non appliqués du fait que le niveau de 30% de représentativité n'était pas atteint, sont proposés à la signature.

**Le 16 décembre :** réunion du CCE de l'UES

Par application de la loi Rebsamen, cette réunion unique traitera notamment de la stratégie de l'entreprise et de ses conséquences en matière de formation et de gestion des emplois. L'expert-comptable du CCE présentera les résultats du 1<sup>er</sup> semestre .

On espère que le PDG viendra en personne expliquer aux représentants du personnel, **sa vision de l'atterrissage de l'année 2016** pour le Groupe Gfi , à l'issue du 1<sup>er</sup> demi-exercice sous pavillon qatari, mais également les perspectives déjà perceptibles pour l'année 2017, plein exercice sous pavillon qatari !





## Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| <b>Alina TORTOCHAUT</b>      | <b>Délégué Syndical Central UES</b>   | <b>☎ 06 83 09 41 92</b>  |
| Gfi Chronotime               | <b>Bruno LEROY</b>  | ☎ 06 60 59 15 22   |
| Ex-Gfi Consulting            | <b>Martine VERNEUIL</b>   | ☎ 06 83 09 41 92   |
| Gfi Entreprise Solutions     | <b>Patrick NGUYEN</b>   | ☎ 06 83 09 41 92   |
| Gfi Infogen System           | <b>Charles MAUPU</b>  | ☎ 06 10 02 36 41   |
| Gfi Informatique EST         | <b>Benoît WENK</b>  | ☎ 06 61 13 11 93   |
| Gfi Informatique IDF         | <b>Patrick Le BRUN</b><br><b>Michaela ALEXANDRESCU</b><br><b>Robert MATHERON</b><br><b>Olivier MAULMY</b> | ☎ 06 83 09 41 92<br>☎ 06 89 64 39 93<br>☎ 06 81 94 24 31<br>☎ 06 22 61 10 58 |
| Gfi Informatique RHONE-ALPES | <b>François LECLUSE</b>   | ☎ 07 80 02 68 59   |
| Gfi Informatique SUD-EST     | <b>Guy DECHELETTE</b>   | ☎ 06 74 14 53 45   |
| Gfi Informatique SUD-OUEST   | <b>Alain GUILLOU</b>  | ☎ 06 84 95 36 59   |
| Gfi IT                       | <b>Pascal HOUSSIN</b>   | ☎ 06 98 38 41 55   |
| Gfi IP                       | <b>Bruno DAVID</b>  | ☎ 06 60 99 28 16   |
| Gfi Progiciels IDF           | <b>Olivier YERLE</b>  | ☎ 06 70 76 38 06   |
| Gfi Progiciels Montpellier   | <b>André NEBLE</b>  | ☎ 06 83 09 41 92   |

Pour rester informés sur les événements survenant dans le Groupe Gfi, consultez régulièrement :

- TWITTER : [@cgcgfi](https://twitter.com/cgcgfi)
- YAMMER (réseau interne Gfi) : [groupe « Syndicat CFE-CGC »](#)
- notre site WEB CFE-CGC externe : [www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi)

**Impôts : le  
prélèvement à la  
source, c'est NON**